

INSCRIPTIONS A LA RESTAURATION SCOLAIRE ET A L'ACCUEIL DE LOISIRS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018 - 2019

Afin de préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire nous vous invitons à effectuer dès à présent les **réservations au restaurant scolaire et à l'Accueil de Loisirs Arlequin** depuis votre espace sécurisé <http://servon-sur-vilaine.portail-familles.net/>.

La date limite d'inscriptions aux services pour la première semaine de la rentrée est fixée au jeudi 30 août 2018.

Un « guide d'utilisation du portail » est disponible sur la page d'accueil du portail famille. N'hésitez pas à le consulter pour réaliser vos inscriptions.

L'inscription aux services de la ville entraîne l'acceptation du règlement intérieur. Ce dernier a été réactualisé suite aux changements d'horaires des écoles. Vous êtes invités à prendre connaissance de ce document sur le site internet de la ville ou sur la page d'accueil du portail famille. **Vous y trouverez également toutes les informations nécessaires pour la mise à jour de votre dossier** : quotient familial, fiche sanitaire, autorisations, facturations...

Il est nécessaire de **mettre à jour l'ensemble des informations demandées sur le portail famille** afin de garantir un service de qualité et d'assurer l'accueil de vos enfants dans de bonnes conditions.

Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à contacter l'ALSH Arlequin (arlequin@ville-servonsurvilaine.fr ou 02 99 00 23 16).

→ Tournez la page SVP

MAIRIE

Rue Théodore Gaudiche - BP 18
35530 SERVON-SUR-VILAINE

Tél. : 02 99 00 11 85
Fax : 02 99 00 23 89

E-mail : contact@ville-servonsurvilaine.fr



NOTE D'INFORMATION POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018-2019

Suite à une phase de concertation avec les directions des deux écoles, les équipes enseignantes et les représentants des parents d'élèves, le Conseil municipal a retenu **un temps scolaire sur 4 jours**, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, ainsi que la **mise en place d'une journée complète d'ALSH** le mercredi accessible à tous les enfants.

L'accueil des mercredis pourra se faire à la journée ou à la demi-journée (9h-12h ou 13h30-17h) avec ou sans repas (12h-13h30). Un système d'accueil périscolaire est mis en place de 7h20 à 9h et de 17h à 18h45.

Horaires de l'école primaire publique Les Tilleuls et Arc-en-ciel et de la garderie municipale, dès septembre 2018

	Garderie municipale du matin	Temps d'accueil	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps d'accueil	Temps scolaire	Garderie municipale du soir
Lundi	7h20 à 8h45	8h35 à 8h45	8h45 à 12h15	12h15 à 14h	13h50 à 14h	14h à 16h30	16h30 à 18h45
Mardi	7h20 à 8h45	8h35 à 8h45	8h45 à 12h15	12h15 à 14h	13h50 à 14h	14h à 16h30	16h30 à 18h45
Jeudi	7h20 à 8h45	8h35 à 8h45	8h45 à 12h15	12h15 à 14h	13h50 à 14h	14h à 16h30	16h30 à 18h45
Vendredi	7h20 à 8h45	8h35 à 8h45	8h45 à 12h15	12h15 à 14h	13h50 à 14h	14h à 16h30	16h30 à 18h45

Horaires de l'école primaire privée Sainte Marie, dès septembre 2018 *

	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire
Lundi	8h30 à 11h45	11h45 à 13h15	13h15 à 16h15
Mardi	8h30 à 11h45	11h45 à 13h15	13h15 à 16h15
Jeudi	8h30 à 11h45	11h45 à 13h15	13h15 à 16h15
Vendredi	8h30 à 11h45	11h45 à 13h15	13h15 à 16h15

*pour toute information sur la garderie du matin et du soir mise en place par l'OGEC, veuillez contacter la direction de l'école privée, eco35.ste-marie.servon-sur-vilaine@enseignement-catholique.bzh